Image not found or type unknown

Allocation Transitoire de Solidarité

Par **dounute**, le **28/06/2013** à **14:07**

[fluo]bonjour[/fluo]
Droits chômage terminés le 06/06/2013, ATS refusée, motif : "le montant journalier de votre allocation augmenté de vos ressources personnelles doit être inférieur au montant de l'allocation de solidarité à taux plein soit 34,33 €/jour, ce qui n'est pas votre cas". Revenus 2012 mon mari 15765 € (puisque moi chômage). Pour calcul ATS il faut parait-il rajouter les 34,33 €/jour qui pourraient m'être "peut-être" alloués, mais malgré tout je ne dépasse pas le montant de 2368,77 €/mois pour un couple (préconisé pour le calcul de l'ATS) ??? Je n'y comprends plus rien, pourriez-vous éclairer mes lanternes. Avec tous mes remerciements.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés